CR Organisation et gouvernance en phase de création

Rapporteur = Dominique

Tom : Les porteurs de projets doivent être d’accord sur le projet : s’assurer qu’on est sur le même projet. On le partage (en petit groupe au départ) et on le définit précisément : on cadre le projet.

On est précis à la Louve : on se base sur l’expérience de la PSFC

Nécessité d’avoir une forte confiance en ce que nous faisons. Tout le monde ne souhaite pas s’impliquer, il faut donc susciter la confiance. On propose des choses, on étudie le modèle LL et PSFC, on le travaille et on le propose : c’est rassurant de poser un cadre.

Sur certains points on a la responsabilité de dire le risque et de décider en fonction de ce risque : c’est le pouvoir au sens positif et légitime du terme.

On ne partage pas le pouvoir avec tout le monde mais on s’assure que les bonnes personnes ont le bon pouvoir : qu’est ce qui légitime ce pouvoir ? Le travail et  la connaissance, en toute transparence. On décide mais on explique la totalité de ce que l’on fait.

Question : qu’en est-il de l’holacratie et de la sociocratie ?

Tom : Ce sont des méthodes intéressantes mais ce qu’on doit construire d’abord, c’est la culture du projet. Ces méthodes sont peut-être parfois employées par des personnes qui ont une crainte pour démarrer, qui n’ont pas bien défini leur projet ou qui ne savent pas par où commencer et ces outils deviennent une fin en soi alors que, s’ils sont utilisés, ils devraient rester au service du projet et pas s’y substituer, ni le freiner. A La Louve, on ne parle pas de structure ou de gouvernance horizontale : ce qui me fait peur dans ces termes, c’est le schéma, et le schéma enferme alors que le projet est en perpétuel mouvement, les choses changent tout le temps.

Catherine : C’est la compétence et le travail qu’on fournit qui légitiment la décision et les actions.

Créer un culture de projet en transparence : on part avec des fondamentaux qu’on ne remet plus en cause ni en question. Nécessité de légitimer le projet.

Parler de l’avancement des travaux

Trouver un équilibre entre noyau dur et nouvelles personnes. Ecrémage et régulation naturels.

Catherine : Le Comité de coordination est ouvert à tous, en observant certaines règles de fonctionnement. L’ordre du jour est toujours envoyé avant (à tous les adhérents ? membres actifs ?).

Tom : On a toujours le contrôle du groupe qui nous confronte à nos décisions pour la régulation.

Camille : Comment faire le lien entre les groupes de travail et le Comité de coordination ?

Catherine : Au sein du Comité de coordination il y a les coordonnateurs des groupes de travail. Pour éviter l’hyper personnalisation, on peut imposer des binômes au niveau des coordinateurs.

Otsokop : Parfois on se perd un peu et il ne faut pas perdre de vue la notion de projet qui est : l’ouverture d’un supermarché.

Tom : Il faut rester pragmatique. Faire un travail basique. Assurer la pérennité et la viabilité économique du supermarché. C’est un peu trivial mais il faut penser chiffre d’affaire. Aujourd’hui, sur la réplique d’un tel projet, il est immature de penser “eux (la Louve) ils ont fait comme ça et nous on va faire autrement”.

Catherine : Concernant la prise de décision, depuis que le supermarché fonctionne, on réfléchit à : comment l’AG va prendre des décisions (ce qu’elle ne faisait pas ou très peu avant l’ouverture du magasin). On va s’inspirer du *Code Morin* qui est un recueil de [procédures](https://fr.wikipedia.org/wiki/Proc%E9dure) qui permet de tenir des [assemblées générales](https://fr.wikipedia.org/wiki/Assembl%E9e_g%E9n%E9rale) démocratiques et ordonnées. Le *Code Morin\** est principalement utilisé au Québec et en [Acadie](https://fr.wikipedia.org/wiki/Acadie). Une fois que la coopérative sera vraiment construite, l’AG sera plus opérationnelle. Jusque là, c’est au sein du Comité de coordination que se prennent les décisions. Dans 6 mois AG délibérante (code Morin) qui réunira tous les coopérateurs pour décider des questions structurantes.

Comité d’ordre du jour 7 personnes élues pour 2 ans

*\*(Il expose en détail la procédure à suivre afin de tenir une* [*assemblée délibérante*](https://fr.wikipedia.org/wiki/Assembl%E9e_d%E9lib%E9rante) *ordonnée ; qu'il s'agisse entre autres, de la convocation de la réunion, du calcul du* [*quorum*](https://fr.wiktionary.org/wiki/quorum)*, de la nomination du président d'assemblée ou de la tenue d'un procès-verbal.*

*Le code préconise un système de propositions et d'amendements. Les propositions, amendements et sous-amendements doivent d'abord être appuyés avant que l'assemblée puisse en débattre, puis en disposer par un vote.*

*Il inclut également toutes sortes de procédures, dont :*

* *la question préalable, qui permet de demander le vote immédiat d'une proposition, sans autre débat ;*
* *le point d'ordre, qui peut être invoqué lorsqu'un participant estime que la présidence d'assemblée n'a pas correctement interprété les procédures ;*
* *la question de privilège qui est utilisée lorsqu'un participant croit que ses droits, son honneur ou sa réputation ont été atteints.)*

La Cagette : Question du quorum revu à la baisse sinon difficulté à organiser les AG (peu de présents) et du vote en ligne.

Tom : Pas pour le vote en ligne : il permet aux râleurs de s’exprimer plus facilement alors qu’en direct dans une AG c’est plus difficile d’être “juste râleur” car il faut argumenter devant tout le monde. Voter, pour la Louve, c’est toujours avec une discussion préalable, y compris dans les AG. 1 quorum à 10 % avec 5 procurations par personnes

Martial : Comment gérer la question du recrutement ?

La Cagette : il y a deux modèles. Le modèle traditionnel avec le Groupement d’achat, puis l’épicerie et le supermarché. Ou le modèle Scopéli qui fait de l’adhésion en ligne et passera directement à l’ouverture du supermarché.

L’Eléfan : les membres du “noyau dur sont toujours issus des groupes de travail (commissions).

Catherine : l’accompagnement de l’incubateur pour l’élaboration de notre business plan a été important.

Geneviève : on a été aidés pour notre business plan par le réseau des Cigales qui parrainent des projets.

Tom : France Active analyse votre projet. S’ils ne vous aident pas, c’est que le projet n’est pas viable. Ils nous ont aidés. Si la Louve marche, ils suivront et vous aideront également mais d’abord ils vont observer la viabilité de la Louve.

La Cagette : concernant le fonctionnement de l’asso, on revient dessus chaque fois qu’on sent qu’il devient obsolète. Nos statuts ne sont pas bloquants. On préfère réserver le détail et la précision au règlement intérieur.

Anne : Tous les membres du Comité de coordination doivent-ils être membres du Comité de pilotage (de gouvernance ?) de la Coopérative ?

Tom : C’est le même projet. Chez nous les personnes sont identiques. On essaie d’aligner l’asso et la Coop. Le président est le même ainsi que la plupart des membres du CA et du copil. Les membres de la coop sont membres de fait de l’asso.

Anne : Question sur l’intégration des nouveaux membres dans le CA.

Tom : Tu ne peux pas te présenter “comme ça”. Nous, on dit, tu montes en compétence et tu travailles. Si tu bosses, tu peux candidater au CA. Si la candidature d’une personne nous paraît présenter un vrai risque pour la bonne marche du projet, on s’autorise à dire, on a la responsabilité de dire en AG “ ne votez pas pour cette personne”.

Catherine : Il y a des professions de foi à remplir, il faut être légitime.

Question du tirage au sort. Ca peut représenter un danger.

Catherine : La vraie légitimité c’est le travail au contact des coopérateurs. Les coordinateurs des groupes sont dans le Comité de coordination et dans le CA.

Concernant les salariés, on essaie d’en avoir le moins possible. A-t-on une personne pour faire le job ? A la Louve les deux premiers salariés ont été celui en charge de l’approvisionnement et celui (celle ?) en charge de la comptabilité.